ARRETE PORTANT ADMISSION D’UN FONCTIONNAIRE

**AU BENEFICE D’UN CONGE DE MATERNITE**

***Les mentions en italiques constituent des commentaires destinés à faciliter la rédaction de l’arrêté. Ils doivent être supprimés de l’arrêté définitif.***

Le Maire *(ou le Président)* de ...

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le certificat médical produit par Madame …;

Vu la date présumée d’accouchement le …;

*Considérant qu’il s’agit d’une grossesse multiple ou d’un troisième enfant ou d’un enfant de rang suivant,*

*Considérant que Madame a demandé avec l’avis favorable du professionnel de santé qui suit la grossesse le report du congé prénatal pour une durée de … (dans la limite de 3 semaines) sur la période postnatale du congé maternité,*

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du …, Madame … née le …, *(grade)* ... est admise au bénéfice d’un congé de maternité du ... au … inclus soit pour une durée de … semaines.

**Article 2** :

Pendant cette période, l’intéressée sera rémunérée à plein traitement.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services *(ou la secrétaire de mairie, le Directeur…)* est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur *(ou Madame)*...

**Article 4 :**

Le Maire *(ou le Président)* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d’Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

**Article 5**:

Ampliation du présent arrêté sera transmise au Président du Centre de Gestion et au comptable de la collectivité.

Notifié à l'agent le : Fait à ..., le ...

(date et signature) Le Maire *(le Président)*,